

## Réforme des crédits d'impôt cinéma et audiovisuel : la France, terre de tournage

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, se félicite des résultats exceptionnels de la réforme des crédits d'impôt cinéma et audiovisuel entrée en vigueur en 2016 et mise en œuvre par le Centre national du cinéma et de l'image animée.

La relocalisation en France de tournages de productions françaises et étrangères a permis d'augmenter **les dépenses réalisées sur notre territoire de plus de 40 %, soit près de 500 M€ supplémentaires** (1760 M€ au total) et **le nombre de jours de tournage de 11 %**. Ce volume d'activité correspond à la **création de 15 000 emplois d'intermittents**.

Le **taux de délocalisation des tournages de longs métrages de fiction est tombé à 22 %**, soit le plus bas niveau constaté depuis que cet indicateur est suivi. Le **nombre de semaines de tournage à l'étranger a baissé quasiment de moitié** entre 2015 et 2016 (- 46 %).

Ces résultats démontrent que lorsque les règles du jeu fiscales sont équilibrées, le savoir-faire français, l'excellence de nos techniciens, de nos créateurs et la richesse de nos territoires font la différence et permettent à **notre pays de s'imposer comme l'une des terres de cinéma et de création audiovisuelle les plus attractives du monde**. Ils sont le fruit de la politique engagée et volontariste du Gouvernement en matière de soutien à la création.

Ce dispositif permet de **soutenir économiquement la vitalité de la création en France**. Il est économiquement vertueux car créateur de richesses et de recettes fiscales. D'après une étude du cabinet Ernst & Young en 2014, un € de crédit d'impôt cinéma rapporte près de trois € de recettes fiscales et sociales et un € de crédit d'impôt audiovisuel rapporte près de quatre € de recettes fiscales et sociales.

### **En matière de cinéma :**

- Le **crédit d'impôt national** s'est traduit par un niveau de dépenses en France de 782 M€, en progression de 211 M€ par rapport à 2015 et un volume de jours de tournage de 4 500 jours, en hausse de 403 jours. Il a permis la relocalisation de tournages emblématiques, tels que « Au revoir là-haut » d'Albert Dupontel, « Django » d'Etienne Comar, « Dalida » de Liza Azuelos et « Valerian et la cité des mille planètes » de Luc Besson.
- Le **crédit d'impôt international** s'est traduit par un niveau de dépenses en France de 92 M€, en progression de 59 M€ par rapport à 2015 et un volume de jours de tournage de 291 jours, en hausse de 23 jours. Il a permis d'accueillir en France la réalisation de productions internationales de grande ampleur telles que « Dunkirk » de Christopher Nolan ou « Moi, moche et méchant 3 » de Pierre Coffin et Chris Renaud.

### **En matière d'audiovisuel :**

- Le **crédit d'impôt national** s'est traduit par un niveau de dépenses en France de 826 M€, en progression de 180 M€ par rapport à 2015 et un volume de 942 heures de programmes produits, en progression 172 heures par rapport à 2015. Il a permis la localisation en France du tournage de séries emblématiques, notamment « Les Témoins » (saison 2) créée Marc Herpoux et Hervé Hadmar et « Versailles » (saison 2) créée par Simon Mirren et David Wolstencroft.
- Le **crédit d'impôt international** s'est traduit par un niveau de dépenses en France de 152 M€, en progression de 95 M€ par rapport à 2015 et un volume de jours de tournage de 815 jours, en hausse de 339 jours. Il a permis d'accueillir en France tout ou partie de la production de séries internationales, notamment « The Affair » créée par Sarah Treem et Hagai Levi ou « Twin Peaks » de David Lynch.

### **Contact**

Ministère de la Culture et de la Communication  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse  
01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)